



Vénissieux le 16 juillet 2018

Madame, Monsieur,

En 2016, vous avez été désigné.e par la mairie de Vénissieux pour faire partie du collège habitants du conseil citoyens de Vénissieux.

A l'époque, notre groupe politique avait dénoncé la manière dont ce conseil citoyens avait été constitué au mépris, selon nous, des règles posées par la loi de 2014.

Un vénissien, visiblement sensible à notre argumentaire, a décidé de saisir la justice pour obtenir l'annulation de ce conseil citoyen.

**Le tribunal administratif a décidé d'annuler le conseil citoyen en considérant que sa composition ne lui garantissait ni indépendance, ni neutralité, ni autonomie.**

Alors même que nous avons prévenu et alerté le maire de ce risque, celle-ci a considéré qu'elle pouvait avoir raison contre la loi !

Le tribunal vient de lui donner tort en annulant l'arrêté préfectoral créant le conseil citoyen, et par là même, l'ensemble des travaux et avis qu'il a pu effectuer depuis deux ans.

Nous sommes sincèrement désolé de ce gâchis car nous savons que vous vous êtes investi.e pour votre ville en bonne conscience, mais malheureusement en vain.

Nous espérons que la municipalité saura à l'avenir être plus à l'écoute des conseillers municipaux, fussent-ils d'opposition !

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour *Ensemble pour Vénissieux*

Lotfi Ben Khelifa

PJ : copie de la décision du tribunal administratif de Lyon

destinataires : ALCARAZ Chrystelle, ALI Djaé, AYAD Anissa, BARZASI Dominique, BASMA Hatim, BRUNDU Christiane, BUXASSA Xavier, CHIKH Fetiha, DAHMANI Kheira, DUCHESNE Gilbert, GADOUM Akli, GIBERT Gisèle, GOMIS Cécile, GRIMONET SAINT ALBAN Christian, KHAMMASSI Béchir, LECOMTE André, MAALI Karima, NEZZAR Samira, THOMAS Jacques, VINCENT Marie-Claude.